



Annonce légale

PUBLICATION 11/06/2026
SUPPORT medialot.fr
DEPARTEMENT 46 - Lot

RÉFÉRENCE EP55733



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique unique relative au projet d'aménagement hydraulique et urbain de l'entrée Sud de Cahors préalable :

- à la demande de déclaration d'utilité publique du projet ;
- à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet (avec enquête parcellaire en vue de recueillir les renseignements relatifs aux ayants droit des immeubles concernés) ;
- à la demande d'instauration d'une servitude d'utilité publique ;
- à la demande d'autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement ;
- à la révision partielle du PPRI.

Par arrêté n° E-2026-132 du 3 juin 2026, l'enquête publique est prescrite pour 42 jours,

du 1er juillet 2026 à 10h00 au 11 août 2026 à 15h00

Au terme de la procédure, la préfète du Lot statue par un arrêté d'autorisation ou de refus du projet au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Une commission d'enquête a été désignée par le tribunal administratif composée de M. Christian BAYLE en qualité de président de la commission d'enquête et de M. Laurent MERCY et Mme Evelynne MONTELS en qualités de commissaires-enquêteurs titulaires. M. Joseph FINOTTO a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant en cas d'empêchement.

Pendant la durée de l'enquête, les éléments du dossier d'enquête publique comprenant les informations relatives au projet sont déposés à l'accueil général de la communauté d'agglomération du Grand Cahors : Hôtel administratif Wilson - 72 rue Wilson 46000 Cahors (siège de l'enquête) afin d'être consultés aux jours et heures d'ouverture habituels au public et sont également consultables :

- **sur le site Internet des services de l'État** dans le Lot (<https://www.lot.gouv.fr>, rubrique « publications / participations du public / autorisations environnementales ») ;
- **sur un poste informatique** mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique, à l'accueil général de la communauté d'agglomération du Grand Cahors, aux jours et heures d'ouverture habituels au public ;
- **sur un registre dématérialisé** via le lien <https://www.registre-dematerialise.fr/7344>.

Les observations et propositions sur ce projet peuvent être formulées :

- **par voie électronique** à : enquete-publique-7344@registre-dematerialise.fr ;
- **par courrier postal adressé à :**

Communauté d'agglomération du Grand Cahors

à l'attention du commissaire-enquêteur, avec la mention « PPA Cahors »

Hôtel administratif Wilson

72 rue Wilson
46000 CAHORS

• **sur les registres à feuillets non mobiles**, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête, dont un premier est déposé à l'accueil général de la communauté d'agglomération du Grand Cahors aux heures d'ouverture et un second disponible lors des permanences, où il sera possible de rencontrer les commissaires-enquêteurs, dont les modalités sont définies ci-après.

Ne pourront être pris en considération que les courriers transmis par voie postale et courriels parvenus au plus tard au siège de l'enquête publique le jour et heure de clôture de l'enquête publique (soit avant le 11 août 2026 à 15h00).

Les commissaires-enquêteurs reçoivent le public à l'espace Clément MAROT - 3 place Bessières, rue pierre Mendès France - 46000 Cahors selon le calendrier suivant :

- Le mercredi 8 juillet 2026 de 13h00 à 18h00
- Le vendredi 17 juillet 2026 de 13h00 à 18h00
- Le mercredi 22 juillet 2026 de 9h00 à 16h00
- Le lundi 27 juillet 2026 de 10h00 à 17h00
- Le mercredi 5 août 2026 de 12h00 à 19h00
- Le mardi 11 août 2026 de 9h00 à 12h00

(Possibilité de prendre rendez-vous sur le site du registre dématérialisé).

À compter de la clôture de l'enquête et pendant un an, le rapport et les conclusions du président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public, en DDT du Lot, en mairies de Cahors, Labastide-Marnhac et Le Montat ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération du Grand Cahors et sur le site Internet des services de l'État dans le Lot (<https://www.lot.gouv.fr>, rubrique « publications / participations du public / autorisation environnementales ») ainsi que sur le site internet du registre dématérialisé via le lien <https://www.registre-dematerialise.fr/7344>.

Toute information technique concernant la demande de déclaration d'utilité publique, la création d'une servitude d'utilité publique avec enquête parcellaire, la cessibilité des parcelles et la demande d'autorisation environnementale peut être demandée à la communauté d'agglomération du Grand Cahors aux coordonnées suivantes :

Communauté d'agglomération du Grand Cahors
72 rue du président Wilson
46000 CAHORS

Référente : Mme Marion GRENARD - chargée d'appui au pilotage
(05.65.20.81.70 - mgrenard@grandcahors.fr)

Toute information technique concernant la révision partielle du PPRi peut être demandée à la direction départementale des territoires du Lot aux coordonnées suivantes :

DDT du Lot,
127 quai Eugène CAVAIGNAC
46000 CAHORS

Référente : madame Christine DEBONS - service conseil et aménagement
(05.65.23.60.73 - ddt-sca@lot.gouv.fr)

Fait à Cahors, le 3 JUIN 2026
Le directeur départemental des territoires du Lot,
Signé Pierre Antoine MORAND



Lien de publication

medialot.legal2digital.net/annonce/aaa4ab5b281766f5b65acd580cd413fa98bd5f7b